

● (1630)

Dans l'esprit du gouvernement, il n'y a aucune différence entre une copie Xerox et les gravures qui ont été faites par des Esquimaux ou des autochtones dans des coopératives situées aux quatre coins de notre pays. C'est leur seul moyen de subsistance et c'est une source de revenu essentielle pour ces gens-là. Si ce n'est pas incroyable, je n'y connais rien.

Que fait le secrétaire d'État (M. Fox)? A-t-il défendu cette politique? S'est-il présenté à la Chambre pour dire que la politique du gouvernement reflétait sa conception de l'art? Un membre du gouvernement a-t-il déclaré que cela s'inscrivait dans le cadre de sa politique culturelle?

**M. Riis:** Personne n'a dit mot.

**M. Rae:** Le ministre n'est pas intervenu dans ce débat et pourtant les questions fiscales sont essentielles à la politique culturelle. Le gouvernement est intervenu dans différents domaines pour encourager la production de certaines formes d'art parce qu'il se préoccupe du sort des artistes canadiens, de l'emploi dans notre pays et parce qu'il s'inquiète des répercussions des mass media américains sur notre mode de vie, sur notre sens de l'identité, sur la façon dont nous nous exprimons dans le monde. Mais pour un problème aussi simple et fondamental que la taxation des gravures originales, le gouvernement adopte une attitude de Béotien. C'est le terme que j'ai employé et le mot est probablement bien trop beau. Le gouvernement n'est même pas capable d'établir des distinctions. Tout ce qu'il dit, c'est: «Allez-y, nous allons taxer». Il est en effet plus facile d'imposer que de s'en abstenir et le gouvernement ne veut pas prendre la peine d'établir des distinctions.

Tout ce que je peux dire de cette proposition gouvernementale, c'est qu'elle est tellement absurde et insensée que le gouvernement va être obligé, du fait même de cette stupidité, de changer d'avis, sinon cette année du moins l'année prochaine. Il va falloir changer toutes les affiches, tous les concepts, et modifier toutes les expositions au Canada et ailleurs. Le gouvernement devra dire à tous les propriétaires de galeries et à tous les historiens culturels qu'une gravure originale n'est pas une œuvre d'art mais un objet fait à la chaîne. Le gouvernement devra dire que ce que les Inuits font n'est pas de l'art, mais simplement de la pré-production mécanique, qu'ils se livrent uniquement à de la fabrication industrielle et qu'ils pourraient tout aussi bien fabriquer des clous, des boulons, des écrous et des vis plutôt que d'exprimer sous des formes qui leur sont propres leur patrimoine, leur culture, leurs aspirations et leur humanité. Il est absurde de dire qu'une lithographie originale n'est ni une œuvre artistique ni l'expression d'un mode de vie ni même celle de l'humanité de l'artiste.

C'est bien peu. Cette taxe ne procurera pas de grosses recettes au gouvernement, mais dans une toute petite mesure, celui-ci fait précisément ce que je viens de dire et il mérite d'être ridiculisé pour l'avoir fait. Il mérite d'être condamné pour cela et de voir cette histoire publiée un peu partout. Nous devrions faire savoir à toute la communauté artistique du Canada que lorsque le moment est venu de faire une exception

### *Taxe d'accise*

au sujet d'une question très simple et très fondamentale, pas d'un principe propre à mettre le Trésor public à sec ou à faire trembler la terre, mais d'un principe qui est à la base même de la notion que nous avons de la culture et de la vie culturelle, le gouvernement actuel s'est enfoncé les mains dans les poches et n'a rien fait. Qu'on se le dise et qu'on se le répète. Je suis heureux de voir que tout le monde le saura.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, nous acceptons l'amendement et, afin que nous passions aux parties plus importantes du bill, j'espère que nous procéderons rapidement à l'étude des articles suivants.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas les travaux de la Chambre, mais je tiens à dire que l'homme ne vit pas seulement de pain et que nous ne pouvons vraiment pas nous attendre d'un peintre qu'il reproduise le même tableau jour après jour. Si les impressions originales constituent son seul moyen de subsistance, il est sûrement injuste de les taxer. En faisant cela, nous détruisons toute initiative et toute créativité.

[Français]

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le président, je vous avoue que je suis un peu étonné de l'acharnement de l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae) à vouloir nous exposer la politique culturelle du Nouveau parti démocratique, et de relier cette politique culturelle à une taxe d'accise de 9 p. 100. Je pense qu'il ne s'agit pas seulement de reconnaître la distinction ou la définition de ce qu'est une œuvre d'art par rapport à une autre œuvre, mais plutôt de se demander quelle est la meilleure politique pour un gouvernement pour soutenir les arts et encourager les artistes à créer des productions originales.

On sait que ce gouvernement, justement parce qu'il est constamment préoccupé d'ajuster sa politique culturelle vis-à-vis tous les milieux artistiques au Canada, a mis sur pied la commission Applebaum, laquelle étudie les problèmes que connaissent les milieux artistiques au Canada, et va faire des recommandations au gouvernement. On verra dans le rapport qu'ils produiront quelles recommandations ils feront. Est-ce qu'ils diront d'ajuster la politique culturelle à la taxe d'accise et de limiter l'encouragement aux arts en supprimant la taxe d'accise sur les objets qu'utilisent les artistes, ou bien ne recommanderont-ils pas au gouvernement d'intensifier les mesures importantes déjà en place tant au Secrétariat d'État que dans d'autres organismes comme le Conseil des arts du Canada, et de se servir de façon plus intensive de ces mécanismes afin d'encourager la production artistique au Canada? Je pense que c'est dans cette perspective beaucoup plus large qu'il faut examiner comment un gouvernement peut apporter son appui à la communauté artistique, à la production d'œuvre d'art, plutôt que de s'arrêter à une taxe de 9 p. 100 sur une production particulière.

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!